



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 février 2006
Français
Original: anglais et français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5378^e séance, le 23 février 2006, la question intitulée « La situation en Côte d'Ivoire », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réitère son plein appui au Groupe de travail international (GTI) et approuve son quatrième communiqué final. Il félicite le Premier Ministre, M. Charles Konan Banny, des efforts qu'il fait en vue de mettre en œuvre la feuille de route établie par le GTI conformément à la résolution 1633 (2005). Il lui renouvelle son plein soutien. Il se félicite aussi de la collaboration entre le Premier Ministre et le chef de l'État.

Le Conseil approuve également l'arbitrage du Haut Représentant pour les élections, selon lequel l'élection du Bureau de la Commission électorale indépendante (CEI) est conforme à l'Accord de Pretoria. Il exhorte les parties ivoiriennes à assurer au plus tôt le fonctionnement effectif de la CEI.

Le Conseil souligne par ailleurs l'impérieuse nécessité d'assurer l'indépendance et la neutralité de la Radio-télévision ivoirienne (RTI).

Le Conseil exhorte les autorités de l'État ivoirien à faciliter, notamment dans l'ouest, le retour des institutions et organisations humanitaires.

Le Conseil examinera au début du mois de mars les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la résolution 1633 (2005) et des décisions du GTI. Il accordera une attention particulière au fonctionnement de la CEI, aux mesures prises pour assurer un accès libre et équitable à la RTI, et au démarrage des opérations de désarmement et du processus d'identification. »

